MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN HAUTES-PYRENEES

65170 SAINT-LARY-SOULAN

Tél.: 05.62.40.87.87

Fax: 05.62.39.49.22

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018

MP

L'an deux mille dix-huit, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire

de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO -

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR - PROCURATION : André BÉGUÉ à Jean-Henri MIR

ÉTAIENT ABSENTS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre FORGUE

Le Conseil Municipal:

◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018.

Approuvé.

◆ approuve de verser à l'Office du Tourisme Municipal pour l'année 2018, la somme de 630 000 € conformément à l'article 4 de la convention du 27/01/2017.

Adoptée à l'unanimité.

approuve la modification budgétaire n° 5.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

♦ retient l'intérêt du Plan Média 2018-2019 de la Station de Ski qui vise à augmenter la fréquentation du domaine skiable et accepte de participer au Plan Média suivant la clé de répartition proposée. La participation de la Commune sera versée au SIVU AURE 2000.

Adoptée à l'unanimité.

♦ décide d'instituer une procédure d'enregistrement pour la location d'un meublé de tourisme pour de courtes durées en faveur d'une clientèle de passage.

Adoptée à l'unanimité.

♦ autorise Madame POUCHOU à exploiter son manège pour une durée d'1 an sur la parcelle AD N°1 à compter du 15 septembre 2018 jusqu'au 14 septembre 2019 et décide de fixer la redevance au montant annuel de 4 150 €. Précise qu'aucune activité autre que l'exploitation du manège ne pourra être exercée par Madame POUCHOU.

Adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Un point est fait sur les dossiers en cours :

🔖 avancement travaux Maison de Santé;

🕏 travaux Hospice du Rioumajou:

- * Pico centrale;
- * Evacuation des embâcles.
- ♦ Intercommunalité (O.T. Communautaire);
- saménagement RD 929 (adaptation);
- restaurant «Les 3 Guides»;
- sactivité « Anes du Rioumajou ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

